COMMUNE DE QUIESTEDE **2025/06**

ꕥ ꕥ PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2025 ꕥ ꕥ

L'an deux mille vingt-cinq, le seize Septembre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Alain TELLIER, Maire, en suite de la convocation en date du 11 Septembre 2025 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents : M Alain TELLIER ; M Gilles CALLEWAERT ; M Stéphane JUDE ; M Laurent VASSELLE ; Mme Sylvie BOIN ; M Christian GUILBERT ; M Fabrice COINON ; Mme Patricia BOYAVAL ; Mme Evelyne THUILLIER ; M Pierre REANT.

Absents excusés : Mme Martine MUDES ; M Nicolas BRUGE ; Mme Gaëlle GOUGET ; Mme Dorothée BRUGE ; M Etienne DEBARRE.

Procurations : Mme Martine MUDES a donné procuration à M Alain TELLIER.
M Nicolas BRUGE a donné procuration à M Gilles CALLEWAERT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour 3 délibérations : Litige Parking du souvenir ; Achat d'un comptoir réfrigéré pour la salle polyvalente, achat de plaques pour la numérotation métrique.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Evelyne THUILLIER

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 17 JUIN 2025 : Adopté à l'unanimité.

2025-25 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE INTEGRATION SALLE DES ASSOCIATIONS DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Suite à l'acquisition de la salle des associations, M le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de passer des écritures pour intégrer le bien à l'actif dans le budget commune. Le coût « historique » d'acquisition initiale figurant sur le document du service de publicité foncière est de 4 000 Nouveaux Francs. Cette somme convertie représente 610.10 euros. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget, il faut prendre une décision modificative comme suit :

Investissement	Dépenses	Recettes
041-2131	+ 610.10€	
041-1328		+ 610.10€
TOTAL	610.10€	610.10€

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à effectuer cette modification.

2025-26 : TARIF DU MATERIEL POUR LA CASSE ET LA PERTE A LA SALLE POLYVALENTE

M le Maire informe les membres du conseil municipal que la facturation de la casse et la perte à la salle polyvalente doit être acté par délibération pour encaisser les recettes. Il propose de fixer le tarif pour la vaisselle, l'électroménager et le mobilier à remplacer lorsque ceux-ci sont détériorés ou manquants à l'occasion de la location de la salle polyvalente.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les tarifs pour la casse et la perte lors des locations à la salle polyvalente
La tarification du matériel est annexée à cette délibération

2025-27 : ACQUISITION DU FOYER SAINT JACQUES A L'ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE

M le Maire fait part du retour courant juillet de l'acte de vente signé le 09 décembre 2024 publié et enregistré le 23 décembre 2024 pour l'achat du foyer Saint Jacques à l'Association Education Populaire à l'euro symbolique.
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l'acquisition du foyer Saint Jacques à l'éducation populaire à l'euro symbolique.
L'immeuble sera intégré au patrimoine de la commune
La salle sera dénommée salle des associations « foyer Saint -Jacques ».

2025-28 : REDEVANCE DES SPORTS

M le Maire fait part à l'assemblée du montant de la participation financière des 2 associations qui utilisent les équipements sportifs. Les redevances de 2024 s'élevaient pour l'Union Sportive de Quiestède à 450 € et pour le Tennis de Table de Quiestède à 150 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir les redevances identiques à 2024 pour l'année 2025 :

Union Sportive de Quiestède : 450 €
Quiestède Tennis de Table :150 €

Chaque année le forfait pourra être réactualisé en fonction du nombre d'adhérents. Une majoration en pourcentage pourra être appliquée en fonction de l'inflation, de l'augmentation de l'énergie ou de l'évolution de la consommation énergétique.

Il est demandé à titre d'information le rapport d'activité.

2025-29 : CHOIX DU NOM POUR LA RESIDENCE DES AINES

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la délivrance du courrier et des livraisons, l'intervention des secours et la connexion aux réseaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Suite aux nouvelles constructions au béguinage et considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- d'ADOPTER la dénomination suivante : ALLÉE DE LA QUIÉTUDE

- de VALIDER le nom attribué à la nouvelle voie du béguinage

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le nom de « ALLÉE DE LA QUIÉTUDE » pour la nouvelle voie du béguinage et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-30 : LITIGE PARKING DU SOUVENIR

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de Maître Leupe du 19 Août 2025 concernant le litige avec l'entreprise STC Courtois relatif aux travaux de réfection du parking du souvenir. La créance encourant la prescription au 31 décembre 2025, l'entreprise STC Courtois demande un engagement de paiement de la part de la commune sans quoi elle saisira le tribunal administratif.

M le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 12 Décembre 2022 décidant de ne pas accepter les propositions faites par l'entreprise et demandant de refaire la totalité des travaux dans les règles de l'art. La facture de 17 552.40 euros n'a donc pas été réglée.

Il précise que les autres chantiers confiés à l'entreprise STC Courtois ont été intégralement réglés (parking salle des sports, cheminement PMR et parvis église, puits d'infiltration).

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal reste sur sa position, souhaite la remise en état du parking et décide de ne pas engager de paiement. Il autorise M le Maire à se faire assister d'un avocat pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la résolution du litige.

2025-31 : ACHAT D'UN COMPTOIR REFRIGERE POUR LA SALLE POLYVALENTE

M le Maire informe les membres du conseil municipal que le comptoir réfrigéré de la salle polyvalente ne fonctionne plus. Il date de 2013 et une réparation a été effectuée il y a 6 mois. Il soumet les devis reçus.
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l'achat du comptoir réfrigéré auprès de la société Henri Julien pour un montant 1 740 euros HT.

2025-32 : ACHAT DE PLAQUES POUR LA NUMEROTATION METRIQUE

M le Maire propose d'acheter les plaques de chaque habitation pour la numérotation métrique. Le devis de la société Art et Pub s'élève à 1 464 euros TTC
Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l'achat des plaques auprès de la société Art et Pub pour un montant de 1 464 euros TTC.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rideaux école : des remarques de parents. Nous avons proposé d'installer un rideau pour séparer la pièce en 2. Pas de possibilité car le personnel n'aura plus de visibilité sur les enfants qui font la sieste.
- La porte de la chapelle sera posée pour la fin du mois de septembre.
- La porte des WC aux vestiaires a été installée
-Renouvellement des branchements eau rue de l'église : pose des compteurs sur le domaine public.
- Nouvelle loi du 1er juillet 2025 : interdiction de fumer dans les stades, parcs, abribus, aux abords des écoles.
- Repas des ainés : 50 ainés ont participé. Le repas préparé par Stéphanie Traiteur a été très apprécié.
- Travaux rue de l'église : Nous avons reçu l'autorisation de démarrer les travaux. Ils commenceront à partir du 22 septembre 2025 pour une durée de 2 mois environ.
- Inauguration entrée mairie, totem, salle des associations : quelle date ?
- Réunion avec le Département concernant le passage des camions rue de l'église prévue à compter du 15 Octobre.
- FDE Réunion jeudi 18 septembre à Longuenesse de 18h à 20h.
- Réunion comité pilotage Symsagel mardi 23 Septembre à 9h30 Salle du conseil à Noeux les Mines. M Jude assistera à cette réunion en raison de l'absence de M le Maire.
- Eglise : intervention du cordiste les 9 et 10 Octobre 2025.
- Défense extérieure contre l'incendie : prise d'un arrêté.

- PICS : réunion du lundi 8 septembre en mairie recensement des biens à mutualiser, conseil pour la remise à jour du PCS ; recensement des œuvres classées de l'église pour évacuation en cas de sinistre.
- Présentation du CLEA 2026 (Contrat Local d'Education Artistique) 2026 mercredi 24 septembre de 9h à 12 h à Espace culturel Aréa à Aire.
- Le rideau du vestiaire de foot a été réparé montant 1056 euros et les gouttières ont été remplacés 1 623.60 euros.
- Réunion du 8 septembre 2025 sur la numérotation métrique : bonne participation des administrés.
- Agence Savreux inauguration à St Martin lez Tatinghem le 26 septembre à 11h
- Aide conseillère numérique pour la démarche en ligne pour la numérotation métrique 3 dates sont proposées :17 Octobre après-midi ; 27 ou 29 Octobre de 9h à 12h.
-Distribution du colis des ainés le 20 décembre à 14h. Prévoir un accueil pour les personnes qui viennent retirer leur colis (café, jus de fruit, chocolats)
- Noël des employés : Lundi 22 décembre à 18h
-Vœux de la commune : Dimanche 4 janvier 2026
- Prochaines réunions :

Adjoints18H	Conseil Municipal 19H
MERCREDI 08 OCTOBRE	JEUDI 16 OCTOBRE
LUNDI 10 NOVEMBRE	MARDI 18 NOVEMBRE
LUNDI 15 DECEMBRE	LUNDI 22 DECEMBRE

FIN DE SEANCE 21 H30

Le Maire, A. TELLIER **Le Secrétaire, E THUILLIER**

G. CALLEWAERT **L. VASSELLE** **S. JUDE** **M. MUDES**
à A Tellier

N. BRUGE
à G Callewaert

S. BOIN

G. GOUGET
////////

C. GUILBERT

E. DEBARRE
//////////

P. REANT

D. BRUGE
///////////

F. COINON

P.BOYAVAL